



## Dossier RÉDUIRE VOS IMPÔTS

# GIRARDIN 10 % DE RENTABILITÉ SUR UN AN, À CONDITION D'ÊTRE SÉLECTIF

**F**inancer des équipements utilisés par des exploitants ultramarins ou investir dans des logements sociaux pour des offices HLM dans des collectivités d'outre-mer constitue un des moyens les plus efficaces d'alléger la note fiscale. La réduction d'impôt Girardin peut atteindre jusqu'à 60 000 €, tout en respectant le plafond global de défiscalisation de 18 000 € dont bénéficie le dispositif (voir ci-dessous). C'est sur cet avantage « XXL » que repose d'ailleurs la rentabilité d'une opération Girardin. La somme investie n'est pas restituée et il n'y a donc pas de plus-value à attendre. Si ces placements requièrent un montage financier complexe, ils peuvent

se résumer assez simplement pour le contribuable. En investissant 10 000 €, vous obtenez une réduction d'impôt de 11 000 à 11 500 € environ, soit une rentabilité de 10 à 15 % sur 1 an. Au-delà de ces taux, il faut s'interroger sur le sérieux et les risques des opérations. Leur accès n'est plus réservé aux très hauts revenus. Il suffit de payer 2 500 € d'impôt. Mais il est nécessaire de s'adresser à un conseiller en investissement financier (CIF). Le choix de l'opérateur lui revient et il relève de sa responsabilité de vous informer clairement sur les risques que vous prenez.

### MOINS D'OPÉRATIONS FINANÇABLES

La sélection des exploitants est primordiale. Ils doivent être assez solides pour utiliser le matériel financé pendant les 5 ans requis. En cas de défaillance, le monteur de l'opération doit être en mesure de trouver un remplaçant pour continuer à exploiter le bien. Faute de quoi, l'avantage fiscal est, en principe, repris par le fisc. « *Du fait de la crise sanitaire, le volume de financement sera sans doute plus réduit, mais les besoins demeurent. Pour illustrer ce propos, les loueurs de voitures ne renouvelleront pas le tiers de leurs véhicules, comme ils le font chaque année, mais, dans le secteur hôtelier, certains profiteront du faible taux d'occupation pour réaliser des travaux de rénovation* », analyse Jean-Baptiste de Pascal, directeur développement et fiscalité du monteur Inter Invest F.S. ©

### → Zoom

#### UN PLAFOND REHAUSSÉ À 18 000 €

**L**e dispositif Girardin bénéficie d'un plafond de défiscalisation de 18 000 € au lieu de 10 000 €. Un atout qu'il partage avec les Sofica (voir p. 38). Mais il permet d'alléger bien plus son impôt. En effet, une part de l'avantage fiscal octroyé par l'État dans ce montage complexe est restituée par le monteur à l'exploitant ultramarin. Seule la part acquise à l'investisseur est retenue dans le calcul du plafond de 18 000 €. Si vous n'avez pas d'autres réductions ou crédits d'impôt, le Girardin vous permet d'alléger votre impôt de 40 909 € si vous financez des biens d'équipement courants ; de 52 941 € s'il s'agit de biens de plus de 250 000 € ; ou de 60 000 € si vous investissez dans les logements sociaux. Si vous avez atteint le plafond de défiscalisation de 10 000 €, la marge supplémentaire de 8 000 € dégagée grâce au Girardin correspond à une réduction d'impôt de 18 181 € (biens courants), 23 529 € (biens de plus de 250 000 €) ou 26 666 € (logements sociaux).